



Les congés payés et jours fériés

Optimiser la gestion de ces absences

Contexte

- La gestion des congés payés et des jours fériés est un sujet incontournable pour les employeurs. Cela suppose de maîtriser les dispositions du code du travail et des conventions collectives du secteur (branches du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif / aide à domicile)

Objectifs

- Acquérir les connaissances relatives à la réglementation des différents congés, en application des conventions collectives et du code du travail
- Maîtriser le décompte, la prise et l'indemnisation des congés payés

Programme

- Congés payés**
 - Période de référence
 - Durée des congés
 - Décompte des congés
 - Définition et exemple des jours ouvrables et des jours ouvrés
 - Cas particulier des salariés à temps partiel
 - Congés supplémentaires
 - Congés légaux
 - Congés conventionnels
 - La prise des congés
 - Ordre des congés, affichage, fermeture
 - Incidence des absences sur la prise des congés
 - Incidence du préavis sur les congés payés
 - La prise des congés par anticipation
 - L'indemnisation des congés payés
 - La règle du dixième
 - La règle du maintien de salaire
- Les jours fériés**
 - Le régime juridique des jours fériés dans les conventions collectives
- Les congés maternité, paternité, congé parental d'éducation, congés pour événements familiaux**
 - Régime juridique
 - Durée
 - Incidence sur le contrat de travail

Date(s) :

Inter : 18 février 2021
Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :

Inter: URIOPSS - Marseille
Intra: dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :

Inter: 1 jour – 7 heures
Intra: selon vos besoins

Coût :

Inter: 280 €
Intra: selon la durée

Public :

Directeurs généraux, directeurs, chefs de service, responsables RH, personnels administratifs
12 personnes maximum par groupe

Méthodes pédagogiques :

- Apports de connaissances
- Échanges sur les pratiques et recherche en groupe de solutions concrètes aux questions posées
- Étude de cas

Intervenante :

Emmanuelle AUSINA ou Sophie REZZI,
Conseillères techniques de l'URIOPSS PACA et Corse, Droit social, droit associatif